

Radio Classique – « la minute du développement durable » - 9 avril 2008

BNP Paribas Asset Management : gouvernance d'entreprise

Radio Classique : Eric Borremans bonjour, dans cette troisième chronique sur les fonds ISR vous nous parlez de la gouvernance comme critère de sélection des entreprises qui figurent dans les fonds ISR. Comment l'intégrez vous comme critère de sélection dans les fonds ISR ?

Eric Borremans : Il s'agit par exemple de s'assurer que le Conseil d'administration - qui est je le rappelle censé représenter l'ensemble des actionnaires - soit suffisamment indépendant de la Direction générale et composé de personnes ayant les compétences nécessaires pour fixer la stratégie d'entreprise et sa mise en œuvre. La bonne gouvernance c'est aussi s'assurer que la rémunération des dirigeants soit en phase avec les résultats de l'entreprise, ou encore que les systèmes de contrôle interne et externe jouent pleinement leur rôle de garde-fou.

Radio Classique : Ce critère apporte-t-il de la valeur pour les investisseurs ?

Eric Borremans : Nous avons eu plusieurs cas en 2006 / 2007 de sociétés mal notées en gouvernance, donc exclues de nos portefeuilles ISR, au sein desquelles ont éclaté des scandales financiers, avec des conséquences tangibles sur les cours boursiers. La bonne gouvernance est donc un critère très important et créateur de valeur dans les fonds ISR, surtout dans les circonstances de marché actuelles.

Radio Classique : Merci Eric Borremans, à bientôt.